



BOURSES DOCTORALES DE MOBILITE DOSSIER DE CANDIDATURE

JUIN-AOUT 2022

À retourner complété et accompagné des pièces justificatives par email à l'attention :
du secrétariat de l'AFPSA, avec Emilie Boujut (trésorière de l'AFPSA) en copie

afpsa.info@gmail.com; emilie.boujut@u-paris.fr

Date limite de dépôt du dossier : 23 mai 2022

Informations sur le/la candidat·e

NOM et Prénom du ou de la candidat·e :

Laboratoire :

Directeur·rice de thèse :

Adresse web du laboratoire d'accueil :

Téléphone :

E-mail :

Titre de la thèse :

Année de thèse : 2^{ème} année 3^{ème} année 4^{ème} année

Informations sur le laboratoire d'accueil

Laboratoire :

Adresse web du laboratoire d'accueil :

NOM et Prénom du / de la chercheur·euse encadrant la mobilité :

Téléphone :

E-mail :

Pièces à joindre au dossier :

- Le CV du candidat·e (2 pages maximum)
 - Le projet scientifique dans lequel s'inscrit la mobilité (1 page maximum)
 - Une attestation mentionnant l'acceptation de l'enseignant·e-chercheur·e ou chercheur à accueillir le·a doctorant·e dans son laboratoire (en France ou à l'étranger)
 - L'avis circonstancié du directeur ou de la directrice de thèse
 - Un projet financier décrivant les dépenses devant être couvertes et le montant de la participation (partielle ou totale) demandée à l'AFPSA. En cas de co-financement (y compris autofinancement total ou partiel), en préciser la source et l'utilisation.
-

Les bourses de mobilité de l'Association Francophone de Psychologie de la santé visent à favoriser la mobilité des doctorant·es en contribuant financièrement à des projets impliquant un séjour dans un laboratoire extérieur à leur laboratoire d'origine (stage doctoral et in-doc au niveau national ou international). La qualité des projets est évaluée par le conseil d'administration de l'AFPSA, qui vote également l'attribution des bourses. Les bourses de mobilités ont vocation à financer des projets à venir et non à rembourser des dépenses effectuées préalablement au dépôt du dossier de candidature.

En candidatant afin d'obtenir une bourse de mobilité proposée par l'AFPSA, les candidats s'engagent formellement à :

- Associer l'AFPSA dans les publications et/ou communications découlant de sa mobilité,
- Fournir un rapport d'activité d'une page à l'issue de sa mobilité afin d'en présenter les conditions et les apports

Conditions d'éligibilité :

- Candidat·e réalisant son travail de thèse en psychologie de la santé et adhérent·e de l'AFPSA ;

Conditions de non-éligibilité :

- Les bourses de mobilité ne sont pas destinées à des doctorant·es en cotutelle se déplaçant dans ce cadre.

Conditions de sélection :

- Les dépenses doivent être effectuées dans l'année universitaire qui suit le dépôt de la demande et correspondre à un séjour d'une durée supérieure ou égale à 2 semaines ;
- Qualité du projet scientifique (précisant le calendrier et les activités du séjour) et du devis financier ;
- Adéquation entre la structure d'accueil et le projet scientifique (liens avec les thématiques de la recherche et/ou un travail de terrain) ;
- Pertinence de la mobilité dans le parcours doctoral du candidat ou de la candidate ;
- Faisabilité du projet au niveau financier (en incluant l'autofinancement) ;
- Thèse de doctorat financée ou non.

CV DU CANDIDAT (2 pages maximum)

PROJET SCIENTIFIQUE (1 page maximum)

Présentez le projet lié à votre demande de mobilité, en précisant en quoi et comment ce projet est pertinent au regard de votre parcours en tant que doctorant·e.

Résumé de thèse ou projet post-doctoral et état d'avancement (300 mots maximum):

Pertinence de la mobilité / du déplacement :

PROJET FINANCIER

Le montant maximal de la participation de l'AFPSA est de 500€

- Décrire les dépenses liées au projet et celles qui devront être couvertes par la participation de l'AFPSA (e.g., transport, logement ...).
- Indiquer le montant de la participation demandée à l'AFPSA, dans la limite de 500€
- Sont éligibles les dépenses liées au trajet vers la structure d'accueil, à l'hébergement sur le lieu d'accueil et à la participation à un ou plusieurs événements scientifiques sur le lieu d'accueil.
- En cas de co-financement (y compris dans le cas un d'autofinancement total ou partiel du reste des dépenses), en préciser la source et l'utilisation

Avis du directeur ou de la directrice de thèse (la signature électronique est autorisée)

Date et signature :

Avis de l'enseignant-e-chercheur-e ou du chercheur-e qui accueille le doctorant.e (la signature électronique est autorisée)

Date et signature :

Fait à, le

***Prénom, NOM
Signature***